

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais, dûment convoqué à la salle des fêtes de Bouloc, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hugo CAVAGNAC, Président.

Présents : MMES, MM – CAVAGNAC, TERRANCLE, ESTAMPE, FERNEKESS, SIGAL, MARTY, DUSSART, ROBIN, VERDEAU-BORNE, BINET, SOLOMIAC, BARRIERE, BROCCO, SORIANO, IGON, GIBERT, AUSSEL, PETIT, DAILLUT, JACQUOT, PARISE, TIRMAN

Nombre de délégués : 34
Quorum : 17 + 1
Date de convocation : 18/03/2022

Pouvoirs : MMES, MM – ROUANET (pouvoir à M. ESTAMPE), FOUGERAY (pouvoir à Mme SOLOMIAC), CARVALHO (pouvoir à Mme BARRIERE), JEANJEAN (pouvoir à Mme BROCCO), BOUDARD PIERRON (pouvoir à Mme SORIANO), MARROT (pouvoir à M. PARISE), GALLINARO (pouvoir à M. TERRANCLE), Mme CLAVEL ALBAR (pouvoir à M. JACQUOT), Mme ABAD-LAHIRLE (pouvoir à Mme SIGAL), M. BRUN (pouvoir à M. MARTY), Mme CEZERAC (pouvoir à Mme FERNEKESS),

Membres présents : 22
Membres absents : 12
Procurations : 11
Votants : 33

Absente : Mme CHEVALIER

Secrétaire : Mme FERNEKESS

Domaine : Administration Générale

Délibération n° : 22/036

Objet : Contrat de partenariat nord toulousain/métropole

Monsieur le Président rappelle que la dynamique territoriale du Nord Toulousain est indissociable de celle la Métropole toulousaine. Si le développement du Frontonnais, tout comme des CC des Hauts Tolosans et du Val'Aigo est le résultat de l'essor de la Métropole, ces trois communautés de communes sont à leur tour porteuses de la croissance démographique et socioéconomique de la région. Elles partagent des problématiques communes d'aménagement de l'espace, de mobilité, de développement économique et d'accès aux services pour leurs habitants dont une très large partie travaillent dans le périmètre de la Métropole.

Monsieur le Président rappelle aussi que les EPCI du Nord Toulousain ont une longue tradition de coopération confirmée par l'appartenance au SCOT du Nord Toulousain. De son côté, la Métropole de Toulouse a déjà conclu des partenariats territoriaux avec plusieurs territoires de l'aire métropolitaine dont les résultats sont positifs.

Par ailleurs, dans l'objectif partagé d'un développement équilibré du nord de la Haute-Garonne, les communautés de communes du Frontonnais, des Hauts Tolosans, du Val'Aigo, et Toulouse Métropole ont inscrit cette volonté de passer d'une logique de contiguïté territoriale à une démarche de partenariat dans leurs contrats respectifs de relance et de transition écologique (CRTE) signés avec l'Etat.

Enfin, Monsieur le Président précise que ce contrat de partenariat entre les trois ECPI du Nord Toulousain et la Métropole de Toulouse fournit un cadre de coopération souple facilitant le dialogue et l'échange au bénéfice de l'ensemble des territoires.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après avoir voté à bulletin secret :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Président à signer le Contrat de Partenariat entre les communautés de communes des Hauts Tolosans, du Val'Aigo, du Frontonnais et Toulouse Métropole.

Pour : 15 voix
Contre : 14 voix
Abstention : 1 voix
Bulletins blancs : 3

2022
04.03.22
PAR 31

Fait à Bouloc, le 24 mars 2022

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 24 mars 2022
Au registre sont les signatures



Le Président,

Hugo CAVAGNAC.